

APPROBATION : 20 mai 2021
MODIFICATION :

Plan Local d'Urbanisme

3 **Projet d'Aménagement
et de Développement Durables**



	1
1-Préambule	4
	5
Les orientations du projet d'aménagement	5
1-Poursuivre un développement urbain équilibré et durable	8
1-1- Renforcer prioritairement le tissu urbain existant	8
1-2- Maîtriser et organiser le développement spatial	8
1-3- Assurer le maintien d'une activité agricole	9
1-4- Modérer la consommation d'espaces agri-naturels	10
2-Favoriser un développement urbain diversifié, et une mixité de l'habitat	11
2-1- Produire un habitat durable et diversifié	11
2-2- Faire vivre et renforcer le centre urbain (commerces, services, équipements)	11
2-3- Conforter les espaces économiques	12
2-4- Améliorer les déplacements tous modes	12
3-Préserver et valoriser l'environnement et les richesses du territoire	13
3-1- Protéger la biodiversité et assurer la fonctionnalité des continuités écologiques	13
3-2- Prendre en compte les risques, pollutions et nuisances	13
3-3- Sauvegarder les paysages et patrimoines remarquables	13
3-4- Préserver la qualité de l'eau et la qualité de l'air, améliorer la gestion des déchets	14
3-5- Lutter contre le changement climatique	14

**Les orientations du projet
d'aménagement**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de La Talaudière

Axe 1 Poursuivre un développement urbain équilibré et durable

- Renforcer prioritairement le tissu urbain existant
- Maîtriser et organiser le développement spatial
- Assurer le maintien d'une activité agricole
- Modérer la consommation d'espaces agri-naturels

Axe 2 Favoriser un développement urbain diversifié, et une mixité de l'habitat

- Produire un habitat durable et diversifié
- Faire vivre et renforcer le centre urbain (commerces, services, équipements)
- Conforter les espaces économiques
- Améliorer les déplacements tous modes

Axe 3 Préserver et valoriser l'environnement et les richesses du territoire

- Protéger la biodiversité et assurer la fonctionnalité des continuités écologiques
- Prendre en compte les risques, pollutions et nuisances
- Sauvegarder les paysages et patrimoines remarquables
- Préserver la qualité de l'eau et la qualité de l'air, améliorer la gestion des déchets
- Lutter contre le changement climatique

1- Poursuivre un développement urbain équilibré et durable

1-1- Renforcer prioritairement le tissu urbain existant

- Encadrer le renouvellement urbain, en privilégiant des formes bâties en harmonie avec le contexte urbain environnant, principalement par la maîtrise des hauteurs, et la végétalisation des opérations
- Inciter à la mobilisation des espaces libres interstitiels
- Organiser l'évolution des sites à plus fort potentiel (opérations d'ensemble)
- Renforcer le centre-ville dans sa fonction multiple commerciale, de service et d'animation (activités culturelles, de loisirs, associatives, festives ...)
- Penser l'aménagement du centre-ville comme lieu de promenade urbaine (espaces publics partagés, liaisons entre les parcs urbains ...)
- Produire une offre de logements diversifiée, permettant de réaliser des parcours résidentiels pour tous les ménages
- Pour les besoins de l'économie : prioriser la poursuite de l'opération de ZAC Molina la Chazotte.

1-2- Maîtriser et organiser le développement spatial

- Conforter une organisation urbaine en 2 pôles, avec une dominante résidentielle et de services au Nord de l'Onzon, et une dominante de production économique au Sud de l'Onzon
- Anticiper un développement spatial futur qui renforcera le modèle de la ville des courtes distances déjà en place sur le centre urbain (secteur de la Goutte)
- Poser des limites à l'urbanisation :
 - o achever l'aménagement de la frange Sud de la ville, depuis le Clos Brossy jusqu'au Ricochet en articulation avec la coulée verte de l'Onzon
 - o au Nord-Ouest, préserver la couronne verte d'agglomération identifiée dans le Scot Sud Loire
- Assurer l'insertion urbaine, paysagère et environnementale des sites d'extension de la ville : continuité avec le tissu urbain existant, proximité avec les services et commerces, niveau de desserte et d'équipement (réseaux ...), prise en compte du contexte climatique et environnemental, valorisation des atouts paysagers et patrimoniaux.

1-3- Assurer le maintien d'une activité agricole

- Pérenniser les grandes unités foncières agricoles au Nord-Ouest du territoire communal
- Permettre l'évolution des bâtiments d'exploitations agricoles en maintenant l'urbanisation à distance d'eux
- Préserver la couronne verte d'agglomération identifiée dans le Scot Sud Loire :
 - o En ne renforçant pas les hameaux et noyaux bâtis situés dans la partie Nord-Ouest du territoire communal, sauf extension et réinvestissement du bâti existant (Fontvieille, La Roussière, Pont Bayard, la Buissonnière)
 - o En posant une limite à l'urbanisation au Nord Ouest
- Dans la partie agri-naturelle du territoire communal, limiter les possibilités de changement de destination des bâtiments existants afin de ne pas compromettre l'activité agricole
- Promouvoir une agriculture qui s'intègre dans le système alimentaire régional.

1-4 Modérer la consommation d'espaces agri-naturels

- Pour répondre aux besoins en logements fixés par le PLH3, utiliser l'enveloppe urbaine existante, sans consommer de terrains agri-naturels et en optimisant le foncier urbain (densification verte et qualitative)
- Pour les besoins futurs en logements qui ne pourraient plus être satisfaits dans l'enveloppe urbaine existante : privilégier la consommation d'espaces agri-naturels situés en continuité de la ville et en dehors de la couronne verte d'agglomération (renforcement du modèle de la ville des courtes distances)
- Pour les besoins économiques, privilégier la consommation d'espaces agri-naturels au sein de l'enveloppe urbaine existante, sans étalement urbain.

Les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace agri-naturel et de lutte contre l'étalement urbain

- Besoins en logements : accueillir 94% des capacités en logements sans étalement urbain et sans consommation de terrains agri-naturels
- Besoins économiques : limiter la consommation d'espaces agri-naturels à une douzaine d'hectares environ dont 2/3 au sein de l'enveloppe urbaine existante (sans étalement urbain)
- Besoins en équipements : permettre une consommation d'espaces agri-naturels pour un cimetière paysager en bordure de la ville (1,8 hectare)
- Infrastructures : prévoir une consommation potentielle de 1,2 hectare pour l'amélioration de la voie métropolitaine RD3 (projet à confirmer)
- Identifier, en dehors de la couronne verte d'agglomération, un secteur agri-naturel de 6,5 hectares (la Goutte), non ouvert à l'urbanisation, destiné à une extension future et phasée de la ville sous forme d'éco-quartier, qui sera mobilisé lorsque les capacités de renouvellement et de densification dans l'enveloppe urbaine seront épuisées.

2- Favoriser un développement urbain diversifié, et une mixité de l'habitat

2-1- Produire un habitat durable et diversifié

- Poursuivre le réinvestissement du centre-ville par des opérations de renouvellement urbain, ou de valorisation des espaces libres interstitiels ; optimiser l'espace constructible en extension du centre-ville et développer des formes d'habitat innovantes et diversifiées (habitat intermédiaire ...)
- Permettre un parcours résidentiel au sein de la commune par une diversité de l'offre de logements :
 - o poursuivre la production d'une offre sociale
 - o renforcer l'offre très sociale
 - o développer une offre intermédiaire (primo-accédants, accession abordable ...)
 - o répondre aux besoins spécifiques des seniors (offre d'habitat et services associés)
 - o et aux besoins de sédentarisation des gens du voyage
- Assurer l'insertion environnementale des opérations d'habitat :
 - o par une localisation à proximité des emplois, équipements, commerces et services
 - o en prenant en compte le site d'implantation (orientation favorable par rapport à l'ensoleillement, protection vis-à-vis des vents dominants, adaptation au terrain, gestion de l'eau, sobriété énergétique, insertion dans le paysage urbain ...).

2-2- Faire vivre et renforcer le centre urbain (commerces, services, équipements)

- Maintenir la dynamique commerciale du centre-ville :
 - o en facilitant la pratique du centre-ville (accès à des parcs de stationnement périphériques, organisation du stationnement de courte durée, itinéraires confortables pour les piétons, signalétique adaptée)
 - o en poursuivant les actions d'embellissement et de partage de la voirie et des espaces publics (rue de la République, places Gambetta, Jean Moulin ...)
 - o en préservant le potentiel des linéaires commerciaux structurants : éviter la mutation des rez-de-chaussée vers d'autres usages (logement, stationnement)

- Entretien et renforcer l'offre d'équipements et de services : réflexions à propos de la reconstruction d'une école primaire, ...
- Développer l'offre de loisirs :
 - o réflexions autour de la création d'une piscine intercommunale
 - o jardins partagés (Chazotte, Onzon)
 - o réutilisation de l'ancien bâtiment du marché aux bestiaux
 - o aménagement des rives de l'Onzon (frange urbaine Sud)
 - o promenades urbaines, liaisons entre les parcs publics (Clos Brossy, étang de la Sablière, parc du centre-ville ...).

2-3- Conforter les espaces économiques

- Poursuivre l'aménagement des zones d'activités (partie Sud du territoire communal) dans le cadre du Schéma d'Accueil des Entreprises de l'agglomération
- Améliorer la qualité environnementale du site de Molina-la Chazotte, afin d'affirmer sa vocation métropolitaine.

2-4 Améliorer les déplacements tous modes

- Poursuivre l'organisation du stationnement :
 - o aires dédiées au co-voiturage en périphérie du centre-ville (rue Allende ...)
 - o optimisation du stationnement en centre-ville (place Jean Moulin ...)
- Requalifier les voies et espaces publics du cœur de ville pour des usages partagés et un apaisement des vitesses : rue de la République, place Gambetta, rue Victor Hugo ...
- Faciliter les déplacements à pied ou à vélo pour les petits trajets :
 - o à l'échelle du centre-ville, entre les quartiers, en direction des villes voisines (via les axes structurants du schéma de mobilité durable de l'agglomération)
 - o pour accéder aux équipements, arrêts de bus, zones d'emplois, parcs de stationnement
 - o en créant de nouvelles liaisons dédiées, ou en réaménageant les voies (espaces partagés)
- Prendre en compte le trafic de transit.

3- Préserver et valoriser l'environnement et les richesses du territoire

3-1- Protéger la biodiversité et assurer la fonctionnalité des continuités écologiques

- Assurer une continuité écologique le long de l'Onzon en préservant une largeur suffisante pour le fonctionnement de la rivière et pour les usages liés à la présence de l'eau dans la ville
- Préserver les milieux dans leur diversité (zones humides, structure bocagère, espaces boisés ...) et dans leur fonctionnalité (zones humides et cheminement de l'eau)
- Protéger le quart Nord Ouest du territoire et son intérêt écologique, en fixant une limite à l'urbanisation vis-à-vis de la couronne verte
- Préserver un maillage vert au sein des espaces urbains et économiques, à relier aux couronnes vertes périphériques et à l'Onzon.

3-2- Prendre en compte les risques, pollutions et nuisances

- Ne pas augmenter l'exposition des populations, des biens et des emplois aux risques, pollutions et nuisances
- Pour la localisation des sites d'habitat, d'activités et d'équipements, tenir compte des risques majeurs identifiés : inondation (plan de prévention en vigueur) et mouvement de terrain (plan de prévention des risques miniers en vigueur)
- Prévenir le risque d'inondation en retenant l'eau en amont
- Réduire les nuisances liées au trafic routier dans le centre urbain par des aménagements en faveur de vitesses apaisées et des formes bâties adaptées (prescriptions d'isolement acoustique aux abords des voies bruyantes)
- Assurer la prévention vis-à-vis des risques industriels en tenant compte dans l'aménagement de nouveaux espaces économiques de la proximité avec les secteurs d'habitat, et avec des exigences de qualité environnementale.

3-3- Sauvegarder les paysages et patrimoines remarquables

- Préserver de l'urbanisation les espaces agri-naturels au Nord-Ouest du territoire communal, qui forment un écrin paysager autour de la ville, et dessinent, en se prolongeant sur les communes voisines, une couronne verte pour l'agglomération stéphanoise
- Pour les secteurs de la Giraudière et de la Goutte, créer des lisières paysagères entre les tissus urbains et leur environnement


- Protéger les éléments caractéristiques du paysage urbain :
 - o bâtiments remarquables à valeur patrimoniale,
 - o site de l'étang de la Sablière et de la Maison de la Nature, parc public du centre-ville, Clos Brossy, parc de Longiron, Château de la Chazotte, ...
- Poursuivre la politique de valorisation du patrimoine local, qui passe par le réinvestissement des sites pour de nouveaux usages :
 - o projet du Clos Brossy autour du passé minier et de la vie des mineurs, ...
- Améliorer la qualité paysagère des entrées de ville (depuis Pont Bayard, depuis la zone d'activités de Molina – la Chazotte), ainsi que celle des axes urbains en continuité avec la Ville de Sorbiers.

3-4- Préserver la qualité de l'eau et la qualité de l'air, améliorer la gestion des déchets

- Rendre inconstructibles les axes naturels de ruissellement pluvial (thalwegs ...)
- Identifier les zones humides à préserver
- Limiter l'imperméabilisation des sols, réguler les rejets d'eaux pluviales, afin de ne pas aggraver le risque d'inondation pour les communes situées en aval
- Mettre en adéquation le développement urbain avec la ressource en eau potable disponible et les capacités de traitement des eaux usées
- Orienter prioritairement l'urbanisation dans les secteurs desservis par les réseaux d'eau et d'assainissement
- Développer les circulations douces (ou actives)
- Encourager la diminution de la production des déchets (compostage, tri, recyclage ...).

3-5- Lutter contre le changement climatique

- Améliorer l'efficacité énergétique du parc de bâtiments communaux
- Engager la réhabilitation énergétique du parc de logements existants

- 
- Faciliter les déplacements à pied ou à vélo pour les petits trajets :
 - o à l'échelle du centre-ville, entre les quartiers, en direction des villes voisines (via les axes structurants du schéma de mobilité durable de l'agglomération)
 - o pour accéder aux équipements, arrêts de bus, zones d'emplois, parcs de stationnement
 - o en créant de nouvelles liaisons dédiées, ou en réaménageant les voies (espaces partagés)
 - Favoriser les nouvelles formes de mobilité : auto-partage, co-voiturage, navette de centre-ville ...
 - Privilégier un développement resserré de la ville (densification du tissu urbain), avec des formes bâties compactes, et favorisant l'utilisation des transports collectifs urbains.



46 rue de la télématique
CS 40801 – 42952 Saint-Etienne CEDEX 1
tél : 04 77 92 84 00 fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com – Web : www.epures.com